



Année blanche et renouvellement titre de séjour

Par **kerysssss**, le **06/04/2013** à **10:13**

Bonjour à tous!!

Je vous écris car j'ai besoin d'informations et d'aide. Je vous présente ma situation. Je suis une étudiante étrangère arrivée en France en 2009 avec un BAC+2 pour effectuer des études jusqu'à BAC+5. J'ai fait ces trois années d'études sans échouer, avec de bonnes notes, et j'ai terminé ces études avec un stage de fin d'études qui a pris fin en fin juillet 2012. Malheureusement, l'entreprise où j'ai effectué mon stage ne m'as pas embauchée. N'ayant pas fait à temps la procédure de demande d'attestation provisoire de séjour, je me suis alors mise à chercher une inscription dans une université. J'ai finalement trouvé une inscription en fin septembre, pour un Master 1. Et c'est là où j'ai commis une erreur. La filière que j'ai choisie ne m'a pas intéressée, et je ne suis pas allée en cours ni aux examens. J'ai plutôt cherché du travail dans le domaine où j'avais été formée. Etant donné que j'ai fait une année blanche 2012-2013, si je me réinscris pour l'année prochaine dans une filière qui m'intéresse, est-ce qu'il y a une chance pour que mon renouvellement soit accepté? Si je trouve du travail cette année, pourrais-je faire un changement de statut malgré que je ne sois pas allée en cours cette année? Si je réussis à m'inscrire en doctorat, pourrais-je renouveler mon titre de séjour? Je vous remercie pour vos réponses et vos retours d'expérience.

Par **citoyenalpha**, le **11/04/2013** à **05:02**

Bonjour

[citation]Etant donné que j'ai fait une année blanche 2012-2013, si je me réinscris pour l'année prochaine dans une filière qui m'intéresse, est-ce qu'il y a une chance pour que mon renouvellement soit accepté?[/citation]

peu de chance. En pratique le renouvellement est refusé toutefois la préfecture dispose d'un pouvoir discrétionnaire en la matière.

[citation]Si je trouve du travail cette année, pourrais-je faire un changement de statut malgré que je ne sois pas allée en cours cette année?[/citation]

il est difficile d'obtenir un changement de statut. Cependant en fonction de votre niveau d'étude et de l'emploi trouver la préfecture peut être enclin à l'accepter les préfets ayant reçu comme consigne d'apprécier favorablement cette demande de changement de statut.

[citation]Si je réussis à m'inscrire en doctorat, pourrais-je renouveler mon titre de séjour?[/citation]

même réponse que pour la première question.

En conséquence il vous appartient d'apporter suffisamment d'éléments pour que la préfecture apprécie favorablement votre demande.

Restant à votre disposition